

**STATIONNEMENT INTERDIT  
RUE JACQUES DEHAENE,  
RUE NICOLAS JOSEPH RUYSSSEN ET RUE DU MOULIN**

Nous, Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code de la Route,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de M. Jean Pierre BAILLEUL, Chef d'établissement du Collège Saint-Jacques, 60 rue Warein à HAZEBROUCK, qui doit faire procéder à l'enlèvement de bâtiments modulaires avec engins de levage, par la société ALGECO, dans la cour du collège Saint-Jacques, rue Nicolas Joseph Ruysen, à Hazebrouck.

Afin de faciliter cette opération et assurer la sécurité des usagers.

**ARRÊTÉ VL/PhQ/TD - 149/2010**

**ARRETONS**

**Article 1**

**Afin de permettre aux engins de levage d'effectuer l'opération par la rue Nicolas Joseph Ruysen, le stationnement sera interdit durant la période du jeudi 1<sup>er</sup> juillet au vendredi 2 juillet 2010, entre 6h00 et 20h00 :**

- dans la rue Jacques Dehaene, du n° 17 au n° 21,
- dans toute la rue Nicolas Joseph Ruysen,
- dans la rue du moulin, du n° 25 au n° 29.

**Article 2**

**La signalisation adéquate sera mise en place par la société Algeco, sous son entière responsabilité, et 48 heures à l'avance.**

**Article 3**

**Ampliation du présent arrêté est adressée à :**

M. le Commandant de Police, pour exécution en ce qui le concerne,

M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers d'Hazebrouck,

M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

M. le Directeur Général des Services, pour information et pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,

Le Service des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés,

M. le Chef d'établissement de la Poste, rue du Fer à Cheval - 59190 HAZEBROUCK,

M. le Directeur de la société VEOLIA propreté - 59270 STRAZEELE,

M. le Directeur de I-CARS Flandres Lys, B.P. 135 - 59447 WASQUEHAL Cedex,

M. Jean-Pierre BAILLEUL, Chef d'établissement des lycée et collège Saint Jacques, 58 rue de la Sous-préfecture - 59190 HAZEBROUCK, **pour affichage sous film plastifié, séparé des panneaux de signalisation, aux accès du chantier.**

Hazebrouck, le 22 juin 2010

Pour le Maire,

Le Conseiller délégué,

Ali BRAHIMI